



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation précaire de la jeunesse

Question écrite n° 858

Texte de la question

M. Bertrand Petit attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation précaire de la jeunesse en France. En effet, que ce soit dans le cadre du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ou à l'occasion du projet de loi de finances rectificatives, il a fort peu été question de jeunesse, pour ne pas dire du tout. Pourtant, les jeunes de ce pays méritent attention et considération et ont besoin de signes positifs pour répondre aux craintes face à leur avenir. Les difficultés auxquelles ils doivent faire face sont multiples et ils attendent des réponses précises concernant tout d'abord leur grande précarité financière par la création, par exemple, d'une allocation jeunesse pour les 18-25 ans, leurs grandes difficultés de mobilité dans les territoires urbains comme ruraux, leurs difficultés à se loger dans des logements décents notamment dans les résidences universitaires nécessitant un grand plan d'investissement pour leur création et leur rénovation, tout comme la revalorisation des APL, leur demande de mise en place d'un vrai service public de l'orientation en remplacement de Parcoursup, cette plateforme de sélection à l'entrée des études supérieures qui s'apparente à un système opaque, inégalitaire et très angoissant pour les étudiants. Il lui demande quelles sont les mesures très concrètes qu'il entend prendre pour répondre aux légitimes attentes et aspirations de la jeunesse et faire en sorte de pallier leurs difficultés financières et psychologiques.

Texte de la réponse

La lutte contre la précarité étudiante est une priorité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis 2020, le Gouvernement a développé un dispositif consolidé de soutien financier pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants : gel du loyer des résidences universitaires Crous et des frais d'inscription universitaire, mise en place d'une offre de repas à 1 € au bénéfice des étudiants boursiers et précaires, indemnité inflation qui a encore été renouvelée en cette rentrée 2022 (sous le nom d'aide exceptionnelle de solidarité), distribution gratuite de protections périodiques, dispositif « Santé psy étudiant » qui permet aux étudiants de consulter un psychologue gratuitement, etc. En matière de soutien psychologique, le ministère a également augmenté le nombre de psychologues dans les services de santé étudiante de 80 ETP de psychologues. En outre, une réforme de ces services a été annoncée et est adjointe d'un budget annuel de 8.2M€ pour procéder à des renforts complémentaires. Ces différents dispositifs offrent ainsi aux étudiants un accompagnement en santé mentale par des psychologues dans les services de santé universitaires sur le campus, ou par des psychologues de secteur libéral à l'extérieur du campus. Elles s'articulent avec les partenariats et dispositifs existants de repérage et de prise en charge de la souffrance psychique. En matière sociale, plusieurs aides existantes ont été revalorisées pour amortir les conséquences financières et sociales de la crise sanitaire, puis de l'inflation. Ainsi, les APL ont été revalorisées de 3,5 % depuis le 1er juillet 2022 et les bourses sur critères sociaux ont progressé de 1 % à la rentrée 2021 (un niveau supérieur à l'inflation constatée) puis de 4 % à la rentrée 2022. Les aides spécifiques ponctuelles jouent quant à elles leur rôle d'amortisseur. Après avoir concerné plus de 95 000 étudiants au plus fort de la crise sanitaire, elle a permis à plus de 70 000 d'entre eux, durant l'année universitaire 2021-2022, de bénéficier d'une aide moyenne supplémentaire de 391,71 € par an. Afin d'améliorer le taux de recours à ces aides spécifiques, un renforcement de la présence

des services sociaux est en cours. Ainsi, le recrutement de 30 assistantes sociales supplémentaires dans les CROUS a déjà été effectué afin d'accroître le soutien aux étudiants en situation de précarité. Il est prévu d'accroître cet effort avec le recrutement de 40 assistantes sociales supplémentaires en 2023. Le nombre croissant de demandes d'aides financières ou de soutien, notamment durant la crise sanitaire, ont également amené les CROUS à accentuer leur offre de démarches sociales en ligne. La plateforme de prise de rendez-vous en ligne « Mes Rendez-vous » vient compléter la prise de contact par téléphone ou auprès d'un guichet d'accueil, et a permis à plus de 53 000 étudiants de rencontrer en présentiel ou à distance une assistante sociale. Afin d'aller encore plus loin, une concertation nationale sur la vie étudiante a été lancée par la ministre de l'enseignement supérieur en octobre 2022. La ministre a nommé un délégué ministériel en charge de cette concertation. En matière de formation, le Gouvernement a également souhaité faciliter le développement de l'apprentissage via le plan France 2030. L'apprentissage permet l'accès ou la poursuite d'études supérieures par une offre de formation professionnalisante, sans frais d'inscription à la charge de l'étudiant, tout en bénéficiant notamment d'une gratification. Afin d'améliorer les conditions de vie et de logement des étudiants, le ministère a travaillé au développement d'une offre sociale adaptée pour permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande de bénéficier d'un logement de qualité à un moindre coût. Le Gouvernement a souhaité poursuivre et amplifier l'effort engagé dans le cadre du « Plan 40 000 », en portant l'objectif à 60 000 nouvelles places destinées aux étudiants, tout en privilégiant les logements à caractère social, c'est-à-dire à loyers modérés, et accueillant en priorité des étudiants aux plus faibles ressources. En dépit des contraintes liées à la crise sanitaire, mettant à l'arrêt de nombreux programmes et réorganisant certains projets, plus de 30 000 nouvelles places devraient avoir été livrées, portant à 175.000 le nombre de logements gérés par le réseau du CNOUS. Afin d'amplifier la production dans le parc public pour dégonfler la pression forte à chaque rentrée universitaire et suivre la hausse continue des effectifs étudiants, le ministère, en coordination avec le ministère chargé du logement, mobilise tous les acteurs et poursuit une démarche de recensements de fonciers universitaires constructibles auprès des préfets de région, des recteurs ainsi que des acteurs locaux (collectivités, bailleurs, Crous, associations) pour concrétiser les opportunités et permettre rapidement le lancement d'opérations supplémentaires. Concernant Parcoursup, la création de cette procédure répond à un objectif de transparence : les candidats à l'enseignement supérieur peuvent prendre connaissance sur une seule et même plateforme de la quasi-totalité de l'offre de formation ; en 2022 ce sont plus de 21 000 formations reconnues par l'État qui sont accessibles. Des informations essentielles sont renseignées sur chaque fiche formation, notamment les critères des commissions d'examen des vœux, les contenus, afin d'aider les jeunes à préparer leur choix d'orientation et se porter candidat. Ces informations sont accessibles à tout public de telle sorte qu'elles peuvent être utilisées dès la classe de 1ère par les équipes éducatives en lycée pour accompagner les jeunes en amont de leurs choix. La plateforme a par ailleurs diversifié les outils de transmission de l'information : un portail unique qui regroupe l'ensemble des formations, une cartographie des formations depuis 2019 et une carte interactive des formations. Cependant, parce qu'encore 1/3 des lycéens (32 %) déclarent que Parcoursup n'a pas facilité leur entrée dans l'enseignement supérieur, le ministère s'engage dans une logique d'amélioration continue, en développant de nouvelles réponses aux objectifs suivants : - améliorer l'accompagnement à l'orientation ; - rendre l'examen des candidatures par les formations plus transparent en renforçant davantage la compréhension des critères de choix des dossiers par les commissions des formations ; - augmenter l'efficacité de la phase principale pour réduire encore l'attente des candidats et le stress induit, naturel dans une période de choix d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 858

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 août 2022](#), page 3800

Réponse publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5825